

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017**

Date de convocation : 16/05/2017
Date d'affichage : 16/05/2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 15

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai, à 18 H 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Audrey CRUCHET-GIRARD, Patrick TOURNAT, Mathieu ALBERT, Michel GERVAIS, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Jean-Claude GOUHIER, David MAINFRAY, Alain PICHER, Gilles LEBRAY, Kévin LAMBERT, Olivier CHEVÉE, Pierre OZANGE, Pauline LUBINEAU

Absents : Néant

Excusés : Néant

Secrétaire : Patrick TOURNAT

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2017-16 à 2017-22 prises au titre des délégations qui lui ont été consenties.

FIBRE OPTIQUE – CESSION DE TERRAIN POUR TRANSFORMATEUR « RUE DE SAINT SEGRE »

Monsieur le Maire rappelle le projet du Syndicat Mixte Sarthe Numérique relatif à la mise à disposition des usagers de la fibre optique sur le territoire de Cormes.

Monsieur le Maire précise qu'une convention d'occupation avec le Syndicat Mixte Sarthe Numérique devra être signée afin d'implanter un Point de Mutualisation sur le territoire de Cormes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec le Syndicat Mixte Sarthe Numérique devra être signée afin d'implanter un Point de Mutualisation sur le territoire de Cormes.

De transmettre la présente délibération au Syndicat Mixte Sarthe Numérique.

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire, expose que dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, il est prévu que chaque EPCI établisse un schéma de mutualisation visant à définir les axes de mutualisation à développer entre les communes elles-mêmes et/ou entre les communes et la Communauté de communes.

Il rappelle qu'à cet effet, avec le concours du Cabinet KPMG, la CCHS a organisé différentes réunions de travail (comités de pilotage et comités techniques) sur la période 2015-2016.

Il précise en outre que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'adoption du projet de schéma de mutualisation par l'organe délibérant de l'EPCI soit précédée du recueil de l'avis des communes membres.

En conséquence, il appartient à chaque commune d'émettre un avis sur le projet de schéma joint. Sur ce point, chaque commune a trois mois pour se prononcer sur le projet de schéma. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39-1,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma de mutualisation,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Emet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation,

APPROBATION DU PROJET SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE RÉVISÉ

Monsieur le Maire présente brièvement le projet du SAGE du bassin versant de l'Huisne.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient aux communes concernées d'émettre un avis sur le projet. Sur ce point, chaque commune a quatre mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION)

Emet un avis favorable sur le projet.

MICRO-ORDINATEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE – CONTRAT DE MAINTENANCE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat de maintenance proposé par les établissements CONTY pour le micro-ordinateur du secrétariat de mairie qui s'élève à 235.04 € TTC pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION),

Accepte le contrat de maintenance des établissements CONTY pour le micro-ordinateur du secrétariat de mairie d'un montant de 235.04 € TTC pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et à le notifier à la société.

Autorise Monsieur le Maire à régler les factures en découlant (section de fonctionnement – chapitre 011).

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe que les banques n'ont pas encore toutes répondues à notre demande de proposition pour une ouverture de prêt relais à court terme. A la réception de ces dernières, un rendez-vous sera pris avec Madame Hélias pour une validation du budget puis une réunion de conseil sera programmée.

Bureau de votes : 11/06/2017

8 H – 10 H	- Audrey CRUCHET-GIRARD - Patrick TOURNAT - Michel GERVAIS
10 H – 12 H	- Yves BLIN - Jean-Claude GOUHIER - Alain PICHER
12 H -14 H	- Kévin LAMBERT - David MAINFRAY - Didier TORCHÉ
14 H – 16 H	- Olivier CHEVÉE - Gérard CHAUVEL - Alain PICHER
16 H -18 H	- Didier TORCHÉ - Audrey CRUCHET-GIRARD - Pauline LUBINEAU

18/06/2017

8 H – 10 H	- Didier TORCHÉ - Alain PICHER - Gilles LEBRAY
10 H – 12 H	- Patrick TOURNAT - Olivier CHEVÉE - Pierre OZANGE
12 H -14 H	- Kévin LAMBERT - David MAINFRAY - Yves BLIN
14 H – 16 H	- Jean-Claude GOUHIER - Mathieu ALBERT -
16 H -18 H	- Didier TORCHÉ - Mathieu ALBERT - David MAINFRAY

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux 2017 : point financier sur les dépenses estimées et les recettes allouées ou en attente de décisions
- Travaux d'accessibilité du stade : en raison d'aides financières suffisantes, les travaux d'accessibilité au stade peuvent être entrepris. Une consultation sera lancée très prochainement.
- Classement des chemins ruraux en voies communales : les chemins ruraux (domaine privé de la commune) peuvent être classés dans le domaine public de la commune sans enquête publique. La commission des chemins se réunira pour définir les chemins susceptibles d'être classés.
- Projet éolien : avancement du projet proposé par Énergie Team
- Devis pour fournitures techniques (drapeau, panneaux...) : reçu 3 propositions, retenu Adequat ; rajouter à la commande 2 panneaux de lieudits.
- Crédit école : demande de budget supplémentaire pour achat de livres de français ⇒ avis favorable, revoir seconde demande en janvier
- FPIC : notification du montant à reverser 3079 €
- Chemin de la Coquinière : faire une visite sur site pour constater état du chemin
- Commission communautaire : validation des inscriptions individuelles des membres du conseil municipal
- Perche Sarthois : compte rendu de réunions, présentation du sac pique-nique à commande auprès de la boucherie-charcuterie DUBOIS à la Ferté-Bernard, vélos à l'office du tourisme...

Fin de séance : 21h